

# Bulletin de la Société académique du Centre : archéologie, littérature, science, histoire et beaux-arts

Académie du Centre. Bulletin de la Société académique du Centre : archéologie, littérature, science, histoire et beaux-arts. 1895-1905.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).



A PROPOS  
DES  
ARÈNES DE LEVROUX  
ET DE LA  
FONDATION DU CHAPITRE DE CETTE VILLE

---

IL y a trois ans. M. Froteau, conducteur des ponts et chaussées, à Levroux, avait fait dans cette ville des fouilles qui lui ont permis, non seulement de fixer l'emplacement des anciennes arènes de *Gabatum*, mais d'en déterminer exactement le plan et les dimensions.

Il rédigea, à cette occasion, un rapport très circonstancié et très net, qui fut reproduit par le *Bulletin du Musée*, mais tronqué et critiqué.

M. Froteau a relevé le procédé et les critiques dans de judicieuses et fines observations, qu'il ne destinait pas à la publicité, mais qu'il nous a communiquées comme membre correspondant de la *Société académique du Centre*.

Nos collègues ont jugé qu'elles offriraient un vif intérêt pour nos lecteurs. Nous les insérons donc aujourd'hui dans notre *Revue*, en les faisant précéder, pour l'intelligence du sujet, de la partie principale du rapport mis en cause.

Nous attendons d'ailleurs un nouveau travail de M. Froteau qui, poursuivant ses recherches archéologi-

ques avec autant de succès que d'intelligence, vient de découvrir la voie romaine qui menait de Gabatum à Chabris, pendant que M. l'abbé Moreau, curé de Vatan, suivait, de cette ville jusqu'au delà de Liniez, une autre voie qui allait de Gabatum à Graçay et probablement à Vierzon et à Bourges, en se raccordant peut-être à la première entre Bouges et Bretagne.

Après avoir raconté comment il fut amené à entreprendre des fouilles par la découverte d'un mur de 1<sup>m</sup>,66 d'épaisseur, le long de la route nationale, aux abords de Levroux, M. Froteau continue.

---

I<sup>o</sup>. — LA NOTICE SUR LES ARÈNES DE LEVROUX

... Jusqu'en 1866, on pouvait voir, à droite et à gauche de la route nationale n<sup>o</sup> 156, a la sortie de la ville de Levroux, deux buttes qu'on appelait communément les deux *Mottes*.

Ces buttes, d'une hauteur de 5 à 8 mètres, renfermaient, sous une légère couche de terre, une assez grande quantité de murs dépendant des *arènes* romaines de Levroux, anciennement appelé Gabatum.

C'est vers cette époque, relativement récente, que des fouilles furent pratiquées dans le terrain situé à gauche de la route, et tous les murs qui s'y trouvaient furent démolis et enlevés, sans qu'on en ait laissé de vestiges.

La seconde motte, située à droite de la route, a subi en partie le même sort. La destruction de cette partie n'a cependant pas été aussi complète que de l'autre côté, et d'après les renseignements qui nous ont été donnés, il devrait rester dans la partie basse du champ appartenant aujourd'hui à M. Mardon, des murs dont la découverte pourrait être intéressante.

Les arènes de Levroux pouvaient, si on en croit la tradition, contenir 25.000 personnes, et si ce chiffre n'avait pas été grossi et exagéré, ce théâtre aurait présenté, à peu près, les mêmes dimensions que les arènes de Nîmes.

Ce monument, dont la construction remonte au moins au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, et dont la destruction date seulement de nos jours, n'a pas dû traverser une période de 1900 ans, sans que sa description eût été faite et son histoire écrite par différents auteurs. Cependant, les documents que nous avons recueillis à ce sujet, dans les bibliothèques du pays, peuvent laisser supposer que si les mentions brèves qu'on y trouve suffisent à l'histoire de France pour fixer d'une façon précise l'existence des arènes de Levroux, du moins peuvent-elles paraître bien laconiques au point de vue de l'histoire locale et même départementale.

C'est pourquoi nous avons fait quelques recherches dans le but de pouvoir, s'il est possible, établir un plan exact du monument, permettant aux archéologues d'en faire la description et d'en rétablir l'histoire plus complètement que nous ne pouvons le faire nous-même. Voici d'ailleurs les documents dont nous venons de parler et qui ont été mis à notre disposition par quelques personnes obligeantes de Levroux :

1<sup>o</sup> *Annuaire historique de la Société de l'histoire de France, année 1840, page 210.*

« Levroux, Gabatum. Un amphithéâtre presque entièrement détruit ; un cirque. Voyez M. Dubarry, page 99, *Guide pittoresque du voyageur en France*, département de l'Indre, arrondissement de Châteauroux, page 8. »

2° *Dictionnaire historique de l'Indre, par E. Hubert, page 101.*

« LEVROUX. Près de la ville, la route de Châteauroux »  
» divise en deux parties les restes d'un théâtre antique »  
» appelé les arènes. Arènes (les) c. de Levroux 7 m. 26 h. »  
» Harène 1250. Les arènes 1277. »

3° *Notice sur la fondation du Chapitre de Levroux en 999 par Odon l'Ancien, seigneur de Déols et de Levroux. Manuscrit.*

« Levroux a été habité par les Romains, ce qui se vé- »  
» fie par la place des arènes et l'amphithéâtre qu'ils y »  
» avaient bâtis, d'où l'on a tiré et l'on tire encore de »  
» longues et épaisses marches de pierres ; on y a trouvé »  
» des monnaies et des médailles romaines. Il y a 80 ans, »  
» l'on y trouva aussi une lame de cuivre sur laquelle se »  
» lisaient ces mots :

» FLAVIA CUBA FIRMIANI FILIA COLOSSO »  
» DEO MARTI SUO HOC SIGNUM FECIT AU- »  
» GUSTO — en belles lettres romaines », qu'on pour- »  
rait peut-être traduire ainsi : *Flavia, fille de Firmianus, de la tribu des Bituriges Cubes, a élevé ce monument à son Auguste et Grand Dieu Mars.*

La continuation des fouilles amena la découverte d'un nouveau mur de 1 m. 10 d'épaisseur, partant du premier mur et paraissant appartenir à une galerie circulaire. Puis, dans le fossé et l'accotement gauches, on trouva deux autres murs droits paraissant converger vers le centre. Ils sont parallèles et distants de 2 m. 66 l'un de l'autre. Le 1<sup>er</sup> a 1 m. 66 d'épaisseur et le second 2 m. Ils devaient limiter un passage.

Enfin, le prolongement de ces murs nous amena sur

le mur d'enceinte extérieure, dont il reste environ 12 m. 50 de longueur. Ce mur a une épaisseur de 2 m. 20 dans les parties les plus profondes, et, sur une longueur de 0 m. 50 à 0 m. 60, nous le retrouvons avec une retraite de 0 m. 30 ne laissant plus au sommet que 1 m. 90. Cette retraite représente-t-elle la largeur d'un gradin ? c'est ce que nous ne pouvons pas dire.

Ces murs sont presque à fleur de terre, et leur profondeur varie entre 0 m. 10 et 0 m. 60.

Le plan de ces différentes découvertes ayant été rapporté, il s'agissait de trouver à quelle courbe les murs circulaires pouvaient appartenir.

Rien n'indiquait qu'elle dût être plutôt une circonférence qu'une ellipse ; aussi avons-nous continué nos recherches dans l'hypothèse que les *arènes* de Levroux devaient être semblables à celles de Nîmes et présentaient la même courbe elliptique.

Ce n'est que la découverte, dans le terrain Mardon, d'un nouveau mur circulaire, qui nous démontra notre erreur, et nous permit de reconnaître d'une façon certaine, que la courbe des *arènes* de Levroux était un cercle de 112 mètres de diamètre et non une ellipse.

Les (ou la) galeries intérieures présentaient la même courbure, et le plan se dessine suivant un cercle décrit du même centre avec des rayons de 94 m. 50 et 93 m. 40.

Nous disons les (ou la), car il ne nous est pas permis encore de donner comme certaine l'existence de plusieurs galeries, bien que tout porte à croire qu'il n'en existait pas qu'une.

Tout en ne réfutant pas d'une manière absolue le chiffre de 25.000 personnes que la légende indique comme pouvant trouver place dans le théâtre de Levroux, nous pensons qu'on peut considérer déjà ce chiffre comme exagéré, car étant d'une superficie inférieure aux

arènes de Nîmes, il faudrait lui supposer un nombre supérieur de gradins, et, par suite, la piste plus petite. Ce qui n'est pas prouvé.

En effet, la courbe des arènes de Nîmes est une ellipse de 133 m. 32 de grand axe et de 101 m. 40 de petit axe ; ce qui donne comme surface 1 hectare 6 ares 12 centiares.

Le théâtre de Levroux a, comme nous venons de le dire, la forme d'un cercle de 56 mètres de rayon, soit une surface de 98 ares 47 centiares.

La différence de surface entre ces deux monuments étant de 7 ares 65 centiares, on pourrait peut-être se servir de ce rapprochement pour évaluer à 20.000 personnes au moins les spectateurs que pouvaient contenir les arènes de Levroux.

Une description plus complète pourrait certainement être faite à la suite de recherches nouvelles.

Nous croyons devoir ajouter à ces quelques renseignements les observations que nous avons faites sur les maçonneries et les mortiers dont sont composés ces murs.

Disons tout d'abord qu'il n'a pas été trouvé trace de pierre de taille. Toute la partie découverte et qui dépendait probablement des fondations du monument est construite en grès de la *Tour*, près de Levroux. Les meillons sont assez réguliers et ont la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire s'amincissant dans la queue. Le parement, sans être ni ciselé ni bouchardé, est parfaitement dressé.

Dans les maçonneries, on remarque deux sortes de mortier : celui des joints de parements et le mortier de l'intérieur ou remplissage.

Les joints de parements sont faits avec un mortier de médiocre qualité, composé de chaux et de sable jaune très fin du pays (probablement de Sainte-Colombe ou



de Moulins). Il paraît bien composé, mais la chaux, n'étant pas hydraulique, s'est ressentie de l'humidité des terres où ces murs sont enfouis depuis des siècles.

Quant à l'intérieur des maçonneries, il est composé de moellons en grès se rapprochant, comme forme, des moellons de parements, mais moins bien soignés. Cet intérieur des maçonneries était bien véritablement un remplissage, car après avoir monté les parements et les avoir enduits du mortier dont nous venons de parler, les moellons étaient posés à sec les uns sur les autres et suivant une certaine inclinaison. Puis on versait sur le massif un coulis de mortier, véritable béton, composé du même mortier des joints et dans lequel on avait mélangé, dans une assez forte proportion, du sable calcaire connu ici sous le nom de sable de Champagne. Ce mortier est très dur et excessivement résistant. Il est comparable à nos meilleurs mortiers..... »

## II. — RÉPONSE AU *Bulletin du Musée.*

« La Commission du Musée municipal de Châteauroux, par l'organe d'un de ses membres, M. Girault, sculpteur en cette ville, ayant sollicité et obtenu de M. l'Ingénieur en chef, l'autorisation de publier notre rapport sur les arènes de Levroux, nous avons été bien surpris, en recevant le *Bulletin* du 31 décembre 1894, d'y constater qu'un passage assez intéressant de notre notice avait été supprimé et que M. Guillard, ancien agent voyer d'arrondissement, secrétaire de ladite Commission, y avait ajouté les réflexions suivantes :

1° « Il est bien fâcheux que M. Froteau, dans l'étude » si consciencieuse qu'il a faite des vestiges des arènes,

» ait manqué de renseignements exacts pour clore l'his-  
» torique de son sujet.

« Le Chapitre de Levroux a été fondé par Eudes l'An-  
» cien (surnommé Odon) en 1022 (*Histoire du Berry*, par  
» RAYNAL, 1<sup>er</sup> vol., pages 378 et 428), et la plaque en  
» cuivre trouvée vers l'an 1600 (*Histoire du Berry*, par la  
» THAUMASSIÈRE, liv. VIII, chap. XLI).

« Quant à l'inscription en elle-même, nous croyons  
» qu'il est sage d'en réserver l'interprétation à la saga-  
» cité des épigraphistes. Nous ferons cependant remar-  
» quer, d'après Orelli, que Colosso peut indiquer le  
» nom d'une divinité locale ou le surnom de Mars ; que  
» la finale Augusto est probablement erronée et que  
» Cuba semble une épithète locale.

« Une plaque semblable aurait été trouvée à peu près  
» à la même époque, près du château de Maubranche,  
» département du Cher (LA THAUMASSIÈRE, *Histoire du*  
» *Berry*, Liv., IX, chap. LXI.

« Ces deux inscriptions ayant été perdues et n'ayant  
» pu être contrôlées, semblent à M. Buhot de Kersers,  
» historien bien connu, d'une érudition profonde, par  
» leur similitude même, ne mériter aucune confiance  
» (Congrès archéologique de France, XL<sup>e</sup> session.  
» *Recueil des inscriptions Gallo-Romaines du Cher, de*  
» *l'Indre, etc.*, pages 190 et 227).

2<sup>o</sup> « Ces chiffres rectifient les mesures que nous avons  
» prises en 1874 suivant les renseignements recueillis  
» auprès des personnes qui avaient encore vu debout une  
» partie des ruines et qui nous en avaient indiqué appro-  
» ximativement les limites intérieures. Au lieu d'un  
» cercle de 94 m, 50 ou de 93 m. 40 de diamètre, nous  
» avons trouvé, pour une forme elliptique, dont le relevé  
» de M. Froteau montre l'inexactitude, des diamètres

» de 80 et de 60 mètres (*Revue du Bas-Berry, Études sur les origines de LEVROUX*, années 1875 à 1878, supplément, page 26). »

Nous croyons devoir protester contre la suppression de notre traduction, car nous pensions avoir suffisamment ménagé la susceptibilité des épigraphistes en la faisant précéder des mots : *qu'on pourrait traduire ainsi*.

Nous connaissons la profonde érudition de M. Guillard et nous rendons hommage à son talent d'archéologue et à ses savantes études, mais il nous permettra de lui présenter quelques réflexions sur l'opportunité de ses observations.

La critique de M. Guillard porte sur deux sujets bien distincts : 1° sur la découverte et la traduction de la plaque en cuivre décrite par La Thaumassière et qui se rapportent directement à notre travail des arènes, et 2° sur la fondation du Chapitre de Levroux.

Nous pourrions nous contenter de répondre seulement aux observations concernant les arènes ; mais puisque M. Guillard a bien voulu les confondre, nous en profiterons pour ajouter quelques lignes touchant cette fondation.

### 1° Les Arènes.

M. Guillard ayant cru devoir supprimer complètement la traduction de l'inscription que nous indiquions, sans aucune prétention et pour servir seulement à l'intelligence de notre rapport, il nous paraît au moins superflu qu'il en ait discuté les termes.

» Nous ne demandons pas mieux, d'ailleurs, de lui laisser, d'accord avec Orelli, traduire Colosso par Mars ou par Gendarme, et Cuba par Panama ou Suez, s'il le

veut ; mais nous pensons que notre traduction, sans être absolument irréfutable, était suffisante pour définir au moins le sens de cette inscription et nous n'avons pas eu d'autre but.

Qu'il nous soit permis de faire remarquer en outre, qu'en rappelant la découverte à Levroux de cette plaque indiquée par un manuscrit, nous n'avons fait que reproduire un fait dont l'exactitude ne paraît pas contestée.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur son importance, mais c'est un point acquis qui sera peut-être complété plus tard par d'autres découvertes et que nous ne devons pas, ce nous semble, négliger de mentionner dans notre étude.

## 2° Fondation du Chapitre de Levroux.

Le manuscrit visé dans notre notice est l'œuvre d'un chanoine du Chapitre de Levroux, nommé Jacques Avril-  
lon, qui vivait vers 1780.

Cette pièce, qui est la traduction de l'acte de fondation même de ce Chapitre, indique la date de 999.

Est-elle exacte, cette date ? Nous ne voudrions pas l'affirmer. Mais M. Guillard, en la rectifiant, est-il bien plus sûr d'être dans le vrai ?

L'original de l'acte de fondation, c'est-à-dire la pièce officielle qui a été conservée au Trésor de Levroux jusqu'à la Révolution et qui se trouve en ce moment aux archives de l'Indre, à Châteauroux, porte, en toutes lettres, la date de 819. « *Octingentesimo nono décimo* ».

Ne nous pressons pas trop cependant de conclure, car il paraît que cette date n'est pas encore la bonne, que c'est une erreur de copiste et qu'il faut lire 1012.

De ces trois dates, nous ne voyons pas pourquoi nous

ne retiendrions pas de préférence celle du chanoine Avrillon, qui se trouvait dans d'assez bonnes conditions pour la connaître.

Quant au fondateur du dit Chapitre, qu'on traduise son nom d'*Odone* par *Odon* ou *Eudes*, c'est affaire d'interprétation; mais ce qui n'est pas facultatif, c'est de prendre un surnom pour le nom véritable. Le Seigneur de Châteauroux et de Levroux, fils de Raoul II, dit le Chauve, qui fonda le Chapitre de Levroux, se nommait *Odone*, d'où on a tiré *Odon* ou *Eudes*, et avait pour surnom, l'*Ancien*, comme son fils avait pour surnom le *Prudent*.

En citant textuellement le manuscrit de ce brave chanoine, nous le félicitons de ne nous avoir pas fait commettre quelque hérésie plus flagrante, car il ne nous serait jamais venu à l'idée de discuter son travail.

C'est pourquoi, comme réparation et pour rendre hommage à sa mémoire, nous lui devons de reproduire ci-après sa traduction, en respectant l'orthographe :

## FONDATION DU CHAPITRE DE LEVROUX

(999)

« Les anciens seigneurs de Châteauroux ont fondé le  
» clergé de chanoines qui est à Levroux, dans l'église bâ-  
» tie sous le nom de saint Silvain (prétendu Zachée).

« Voici la copie de la fondation, qui se trouve au Tré-  
sor.

### *Fondation du Chapitre de Levroux*

« Comme il est certain que le cour de cette vie char-  
» nelle à cause de l'offense du premier homme est passa-  
» ger, il faut que tout homme fuyant les amorces de ce

» siècle trompeur se montre tel, dans les bonnes œuvres,  
 » qu'il puisse heureusement parvenir à cette vie qui  
 » n'aura point de fin. Selon l'exhortation de l'apôtre,  
 » pendant que nous avons le temps, faisons à tout le  
 » monde.

« Je Odon exité de l'avertissement de cet Apôtre et des  
 » autres contenus dans toutes les saintes écritures ; con-  
 » sidérant qu'il ni a aucune fermeté dans les richesses  
 » temporelle, ai résolu de donner à Dieu une partie des  
 » grands biens qui sont en ma possession et ce pour le  
 » salut de mon âme et le repos de celles de mes amis,  
 » c'est pourquoi, de l'avis et conseil de Dagbert archevê-  
 » que de Bourges et de mes parents et amis, j'ai jugé a  
 » propos de fonder un clergé de chanoines, en l'Église  
 » fondée en l'honneur de Dieu et de saint Silvain : lequel  
 » susdit Archevêque désirant fortifier et augmenter un  
 » si bon dessein et voulant rendre a perpétuité la dite  
 » Église libre, non seulement a permit cette fondation,  
 » mais encore a remit à ladite Église les rentes qu'elle  
 » lui payait auparavant Ces choses ainsi disposées, ac-  
 » compagné de Drogon de Buzançais, Girbert de Brenne,  
 » Béraud de Dun, Giraud la Mouche, Adélard de Châ-  
 » teaumeillant et plusieurs autres personnes des miens ;  
 » je me suis transporté sans retardément à la dite Église  
 » en laquelle, avec l'assistance de Dieu, instituant une  
 » congrégation de clercs, personnes de mérite, je leur ay  
 » donné pour prieur Raoul, pour doyen Gobert, et pour  
 » préchantre Théobert, lesquels ils ont élus selon leurs  
 » institus. Et afin qu'en travaillant au service de Dieu.  
 » ils ne souffrissent la moindre disette, je leur ay donné  
 » une partie des revenus que j'y avois, c'est à savoir les  
 » droits que je prenais sur les ventes des offices de bou-  
 » chers et le pouvoir d'acheter chair d'i-ceux bouchers à  
 » crédit pendant quarante jours. Et pour ce qu'il fallait

» qu'ils eussent une espace dans laquelle il puissent faire  
» batir leur cloître, les en dépendant et autres maisons,  
» je leur donne francs et quitte de toutes charges ; que si  
» quelqu'un veut par ce après donner pour le soutien de  
» cette congrégation partie de ses biens dépendant de  
» mon fief, j'y consent de bon cœur ; que quiconque donc  
» poussé de ces méchancetés tentera de détruire cette  
» vénérable institution, encouure premièrement l'ire de  
» Dieu, périsse avec Datan et Abiron et n'obtienne point  
» l'accomplissement de ses mauvais desseins.

« Cette inscription a été fait en présence du dit Odon  
» seigneur de Déols, Raoul son fils, Drogen de Buzan-  
çais, Girbert de Brenne. Béraud de Dun, Giraud la Mou-  
» che, Odon de Mombory, Adalard de Chateameillant,  
« Humbert de Barzelle et plusieurs autres.

« Donné au mois de mai Régnant le roi Robert, Dag-  
» bert étant archevêque de Bourges ».

C. FROTEAU.

